



Départements de
Meurthe-et-Moselle et de
Meuse

PLUi

ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

D

Communauté de communes
Cœur du Pays Haut

Règlement graphique
Planche au 1/2000e
Mont-Bonvillers

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire
de Cœur du Pays Haut

en date du 15 décembre 2025

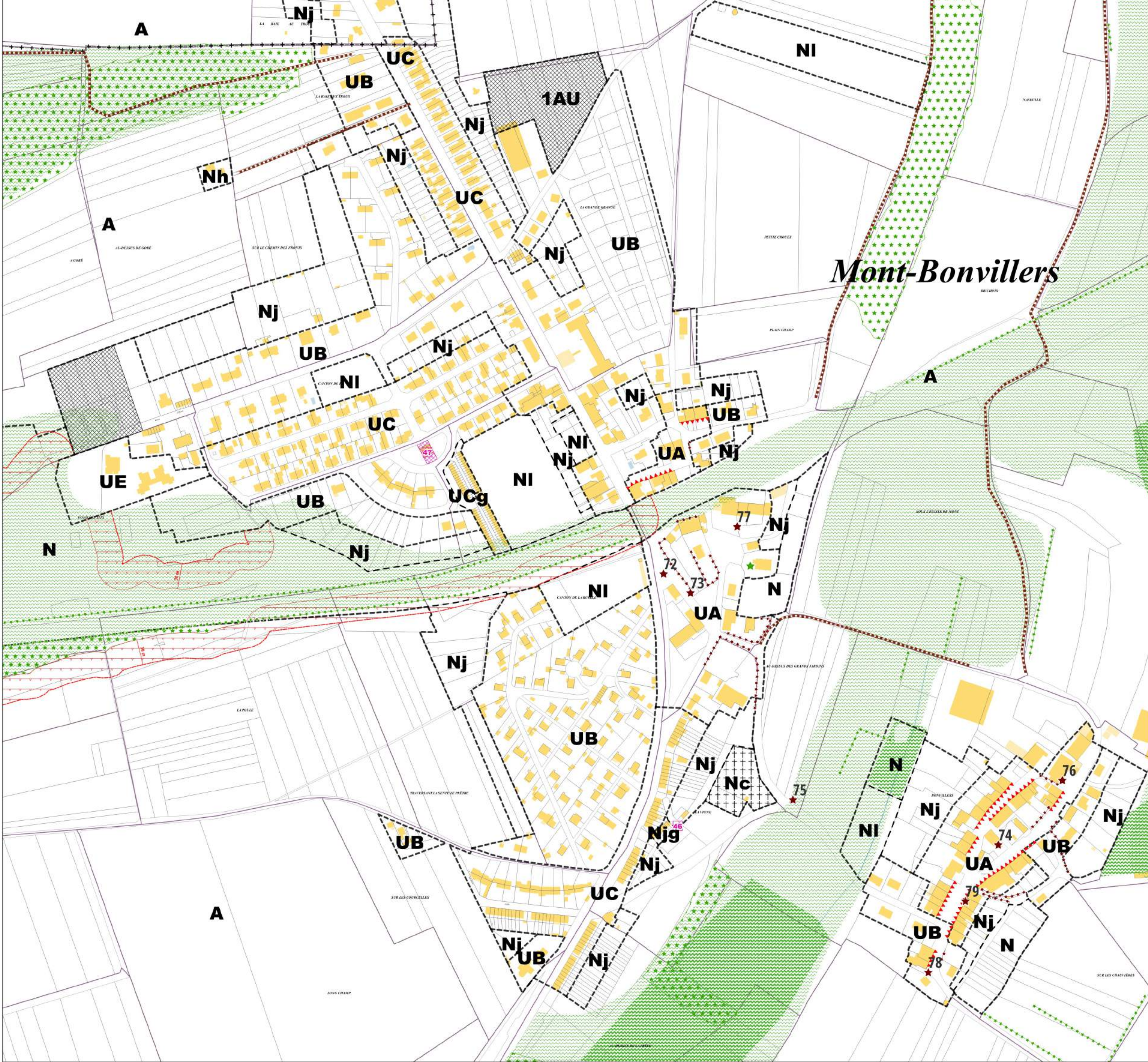
arrétant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
intercommunal

Daniel Matergia, le Président

04/12/2025

Echelle: 1/2000e

0 100 200 m



Limites administratives

- +++++ Limite de commune
- Limite de secteur
- Limite de zone

Prescriptions surfaciques

- Emplacement réservé
- Elément paysager identifié
- OAP
- OAP thématique TVB
- Continuité écologique et TVB
- Règles d'implantation des constructions

Prescriptions linéaires

- Chemin à conserver
- Recul 30m
- Règle architecturale particulière
- Elément patrimonial identifié
- Elément paysager identifié

Prescriptions ponctuelles

- Elément patrimonial identifié
- Elément paysager identifié

Emplacements réservés

BENEFICIAIRE	Commune de Mont-Bonvillers	NUMERO	46	NATURE	Prolongement du chemin	SURFACE	37 m ²
BENEFICIAIRE	Commune de Mont-Bonvillers	NUMERO	47	NATURE	Réaménagement du stationnement	SURFACE	338 m ²





Départements de
Meurthe-et-Moselle et de
Meuse

PLUi

ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

D

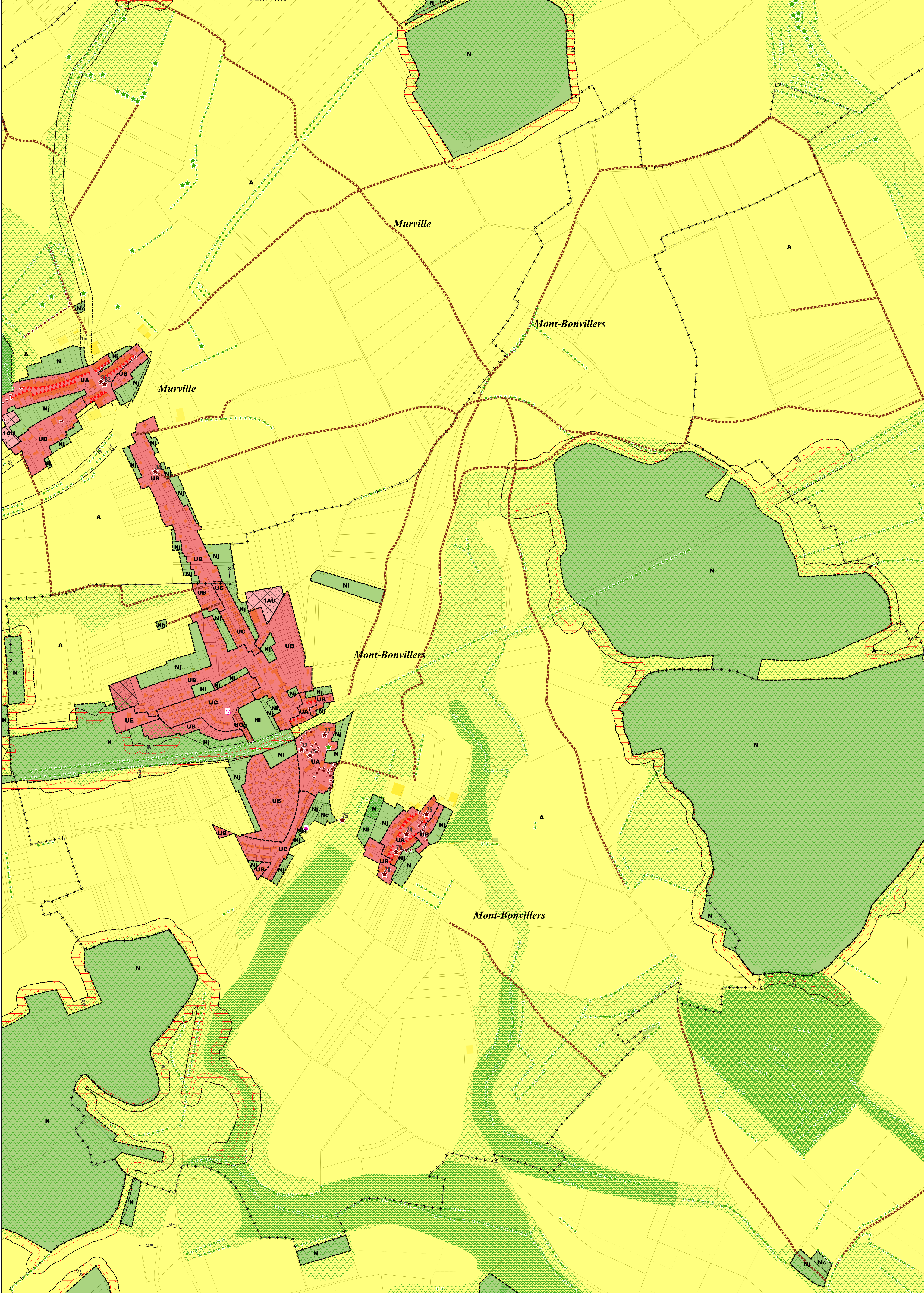
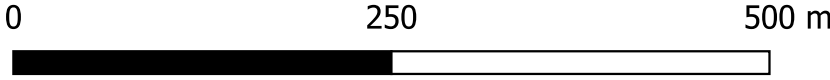
Communauté de communes
Cœur du Pays Haut

Règlement graphique
Planche au 1/5000e
Mont-Bonvillers

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire
de Cœur du Pays Haut
en date du 15 décembre 2025
arrétant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal
Daniel Matergia, le Président

05/12/2025

Echelle: 1/5000e



Habillage linéaire

- +--- Limite de commune
- Recul
- Limite de secteur
- Limite de zone

Zonage

- agricole
- à urbaniser alternatif
- naturel
- urbanisé

Prescriptions surfaciques

- Emplacement réservé
- Orientation d'aménagement et de programmation
- OAP thématique Trame Verte et Bleue
- Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
- Règles d'implantation des constructions

Prescriptions linéaires

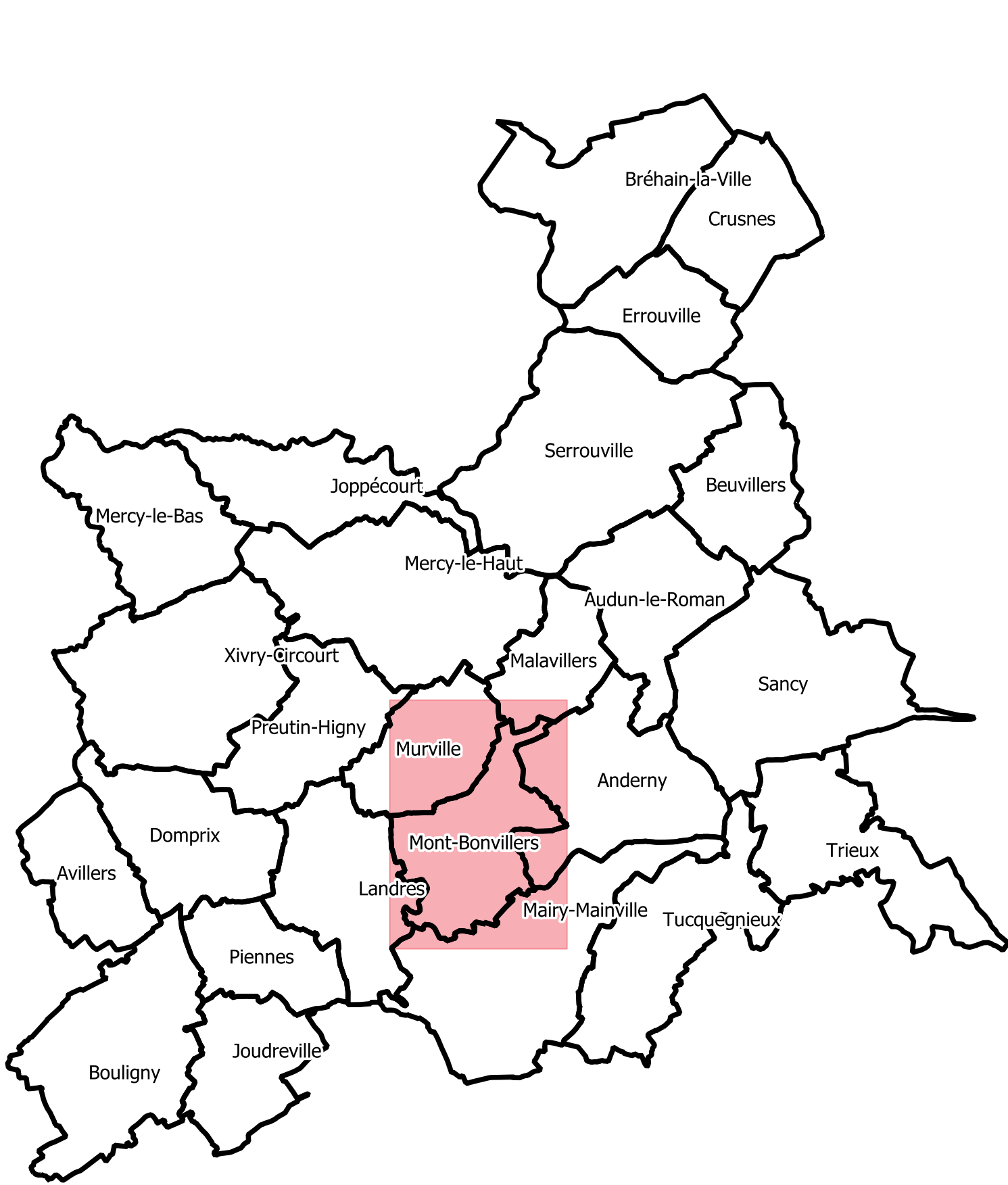
- Chemin à conserver
- Recul
- Règle architecturale particulière
- Élément patrimonial identifié
- Élément paysager identifié

Prescriptions ponctuelles

- Élément patrimonial identifié
- Élément paysager identifié

Emplacements réservés

BENEFICIAIRE	Commune de Mont-Bonvillers	NUMERO	46	NATURE	Prolongement du chemin	SURFACE	37 m²
BENEFICIAIRE	Commune de Mont-Bonvillers	NUMERO	47	NATURE	Réaménagement du stationnement	SURFACE	338 m²





Départements de
Meurthe-et-Moselle et de
Meuse

PLUi

ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

D

Communauté de communes
Cœur du Pays Haut

Règlement graphique
Planche au 1/5000e

Mont-Bonvillers Risques

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire
de Cœur du Pays Haut

en date du 15 décembre 2025

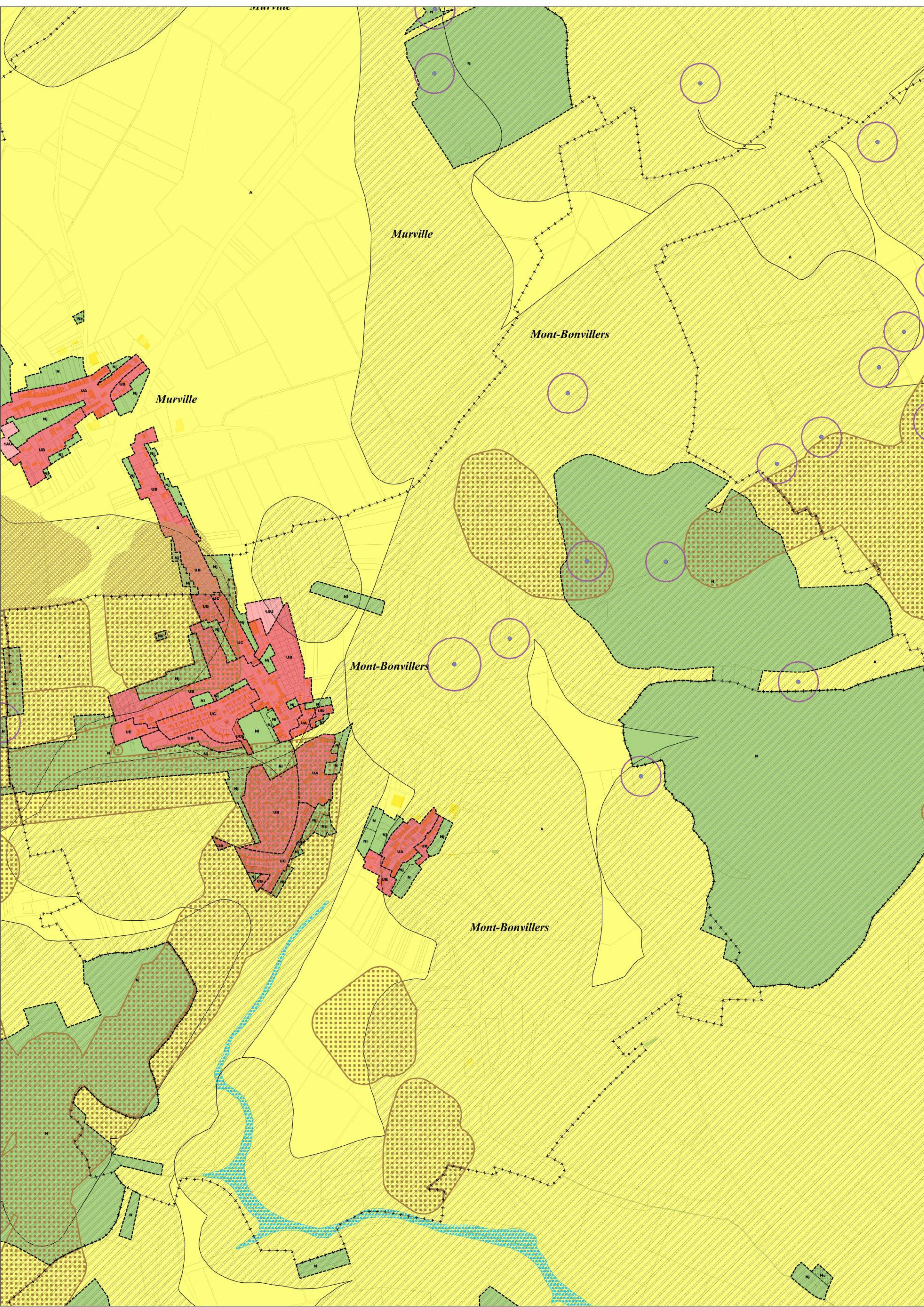
arrêtant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

Daniel Matégia, le Président

02/12/2025

Echelle: 1/5000e

0 250 500 m



Limites administratives	Zonage	Prescriptions surfaciques	Prescriptions ponctuelles
---+--- Commune	agricole	Retrait-Gonflement des argiles	○ Cavité
----- Zone	à urbaniser alternatif	Cavité (emprise d'incertitude)	
----- Secteur	naturel	PPRM	
	urbanisé	Atlas des zones inondables	
		Aléas miniers	

Les trames de risques figurent uniquement à titre informatif.
Elles ne se substituent pas aux documents officiels des différents organismes et gestionnaires annexés au PLUi